

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON**

**Compte rendu de la séance du 30 août 2018 à 19h15.**

L'an deux-mil dix-huit et le trente du mois d'août, le conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme DAUBY, Maire.

Date de convocation : 21 août 2018

Secrétaire de séance : M. LACHAUX Fabien.

Etaient présents : DAUBY Véronique, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, DUCROT-VERDUN Jean-Pierre, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, PROTAT Estelle.

Etaient absents : BENAS Nathalie représentée par DEPOIL Pascale, BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, GARROT Cédric représenté par GIRARD Arnaud, MARCHANDIAU Perrine représentée par PROTAT Estelle.

Le compte-rendu du précédent conseil tenu le 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Madame Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le changement de compagnie d'assurance pour la commune pour le renouvellement de contrat.

### **1. Aménagement et cheminement doux**

L'audition des trois candidats qui a retenu l'attention de la commission MAPA à l'ouverture des plis a eu lieu le 1<sup>er</sup> août dernier. A l'issue de cette convocation, 2AGE CONSEIL est arrivée en 1<sup>ère</sup> position dans le classement. Leur présentation permettait à la fois de voir plus clairement quel serait leur accompagnement dans le suivi des travaux et montrait une bonne compréhension des attentes de notre projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de 2AGE CONSEIL pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagements et de cheminements doux.

### **2. Assainissement : RPQS 2017**

Madame le Maire présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement en 2017. Il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire cette année-là pour le prix de l'assainissement, et les volumes d'eau consommée ont diminué de 3%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport.

Un curage de la lagune devrait être effectué sur le hammeau de SULLY en 2019.

### **3. Convention centre de gestion**

Le Conseil doit délibérer pour l'acceptation de la convention avec le centre de gestion qui permettra en cas de litige avec un salarié de passer d'abord par une médiation préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la convention sur la médiation préalable.

### **4. Redevance d'occupation pour les télécoms**

Le Conseil doit délibérer pour indiquer le prix de la redevance d'occupation du domaine public par les télécoms qui s'élève, pour l'année 2018, à 619,86 € et qui sera ensuite reversée au SYSDEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le prix de la redevance et le reversement au SYSDEL.

### **5. Zone d'Activité : condition de transfert de parcelles**

Il s'agit de l'acquisition par la communauté de communes à titre gratuit de parcelles appartenant à la commune de Sennecey le Grand, initialement prévues pour la déviation de SENNECEY LE GRAND. Ces parcelles serviront pour la ZA Echo Parc. Le Conseil Communautaire a délibéré à 35 voix pour et 2 contre. Les Conseils Municipaux doivent désormais se prononcer aussi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et 1 abstention les conditions financières de l'acquisition des terrains à titre gratuit par la Communauté de Commune.

### **6. Assurances**

Madame Le Maire nous fait parvenir un devis de la SMACL avec les prix des différentes prestations avec ou sans les franchises, ainsi qu'un tableau comparatif entre les garanties actuelles et les garanties proposées par la SMACL pour le renouvellement des assurances de la commune.

	<b>MMA</b>	<b>SMACL</b>
Responsabilité civile	952,47 €	718,45 €
Protection juridique	439 €	430,87 € sans franchise
Protection fonctionnelle	0 €	72,60 € sans franchise
Dommage aux biens	6130 €	3505 € sans franchise
Véhicules	1384 €	948,64€ sans franchise
Autocollaborateurs	0 €	346,22 € sans franchise
<b>TOTAL</b>	8002 € pour 2019 sans tenir des éventuelles variations	<b>6021,78 € sans franchise</b> <b>5608,31 € avec franchise</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le contrat d'assurance sans franchise de SMACL d'une valeur de 6021,78 €.

### **7. Questions diverses**

- Travaux SYDESL :

Un renforcement des lignes électriques est prévu par le SYDESL Chemin du Clos. Le Sydesl propose à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir les lignes de Télécom. L'enfouissement des lignes téléphoniques au chemin du clos coûterait 34000 € et une aide de 50% pourrait être accordée.

- Courrier d'un habitant

Un courrier d'un habitant de Corlay a été reçu à la mairie demandant de limiter les engins agricoles qui traversent le Chemin de la Treille, et affaissent son terrain. Le Conseil Municipal décide de mettre une limitation de tonnage à 3,5T sur le Chemin de la Treille.

- Location des terres agricoles

M. GOUJON est venu présenter son repreneur afin de perdurer la location des terres. Des échanges de parcelles ayant eu lieu entre agriculteurs, Madame le Maire propose avant de prendre une délibération de faire le point sur les baux en cours et les parcelles concernées.

- « Linky »

Une réunion publique a été demandée le 28 septembre 2018 au foyer rural de Nanton par J.P. DUPONT, J. EMORINE, S. REBOURGEON, B. LEPONT pour informer la population sur les droits et obligations de chacun concernant l'installation des nouveaux compteurs électriques « LINKY ». Madame Le Maire a donc accepté.

Fin de séance à 20h45.

